

L'enseignement en France, grandes lignes

1 - Historique

- **Époque gallo-romaine** : 3 cycles : **7-12 ans** : sous la direction du maître d'école (magister ludi), on apprend à lire et à compter ; **12-15 ans** : auprès du grammairien (grammaticus), étude de la langue, explication de textes en prose (œuvres de Cicéron et Salluste) et poétiques (Horace, Virgile, Ovide) ; **enseignement supérieur** : art oratoire enseigné par le rhéteur. Les campagnes n'ont pas d'écoles et la population est illettrée. Dans les familles riches, précepteurs. Universités célèbres : Autun, Marseille et Bordeaux.
- **Moyen Age** : L'an **789** marque le début de la renaissance carolingienne : Charlemagne (742-814), empereur d'Occident (800-814) institue un réseau d'écoles surtout destinées aux futurs prêtres et fonctionnaires ; l'enseignement y est gratuit. En **1257**, le théologien **Robert de Sorbon** (1201-1274), chapelain de Louis IX (canonisé Saint Louis en 1297), lui-même tenant son nom de son village (dans les Ardennes) fonde le collège de la Sorbonne, une école de théologie à l'intention des écoliers pauvres, et dont les bâtiments seront donnés à l'Université en 1808.
- **XVIe et XVIIe s.** : Essor de l'école urbaine et rurale. Les Jésuites, les Compagnons de Jésus, intensifient et adaptent l'enseignement qui s'améliore : le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter. Création d'écoles religieuses tenues par des curés, de collèges tenus par des congrégations. Depuis l'Edit de Nantes (1598) et jusqu'à sa révocation (1685), les Protestants ont des établissements scolaires et universitaires qui échappent au contrôle de l'Eglise.
- **XVIIIe s** : **1791** Lois supprimant les congrégations : les enseignants sont autorisés à faire la classe à titre personnel (en touchant une pension de l'État). **1792-1793** Grandes lignes des 3 degrés (primaire, secondaire, supérieur) ; décrets Lakanal (1762-1845) : « *l'enseignement est libre ... tout citoyen a le droit d'ouvrir une école et d'enseigner ... muni d'un certificat de civisme et de bonnes mœurs.* » Jusqu'au XIXe s. alphabétisation au nord d'une ligne Saint-Malo-Genève (en Normandie, 80 à 90 % des hommes, 75 % des femmes savent écrire leur nom) ; au sud, la majorité ne sait ni lire ni écrire.
- **XIXe siècle** : **1802-1808** L'empereur Napoléon crée les lycées, le baccalauréat et l'Université impériale. La France est divisée en académies. Le primaire reste aux mains de l'Eglise, le secondaire et le supérieur passent sous le contrôle de l'Etat. Des collèges secondaires privés existent à côté des lycées d'Etat. **1816**, loi obligeant les communes à pourvoir à l'enseignement primaire. **1833** La loi Guizot fait obligation aux communes d'ouvrir une école primaire de garçons ; une école normale d'instituteurs est mise en place dans tous les départements. **1850** la loi Falloux affirme la liberté de l'enseignement et oblige les communes de 800 hab. et plus à entretenir une école primaire de filles ; l'Eglise a encore un droit de regard. **1867** Victor Duruy (1811-1894) crée des cours publics pour jeunes filles. **1875**, liberté étendue à l'enseignement

sup. Dès **1877**, les républicains combattent l'Eglise et l'éducation religieuse. **1879** loi obligeant les départements à entretenir une école normale d'institutrices. **1880** Loi Camille Sée (1847-1919) organisant l'enseignement secondaire féminin. **1881-1882** Loi Jules Ferry (1832-1893), alors ministre de l'Instruction publique de la III^e République : instruction primaire obligatoire de 7 à 13 ans, école publique laïque et gratuite ; l'instruction morale et civique remplace l'enseignement religieux (la religion pourra être enseignée le jeudi, mais en dehors de l'école). Celui-ci reste un droit des élèves et des familles, à condition qu'il soit organisé en dehors des heures de classe et des édifices scolaires. **1886** Laïcisation du personnel enseignant dans les écoles laïques (laïcisation achevée en 1897 ; encore 7.000 religieuses dans les écoles publiques en 1901) ; réorganisation de l'enseignement primaire. **1889** Les instituteurs deviennent des fonctionnaires d'État.

- **XXe siècle** : **1905**, Séparation de l'Eglise et de l'Etat. **1912** Les ecclésiastiques sont exclus de l'enseignement public. **1924**, L'enseignement secondaire devient mixte. **1930**, Gratuité en 6^e (étendue à tout le secondaire en 1930-32) ; ouverture du 1^{er} jardin d'enfants à Paris, place du Cardinal-Amette. **1931**, La Chambre des Députés vote à l'unanimité la gratuité de l'enseignement secondaire public (classe de 5^e), « *sous réserve du maintien de la liberté de l'enseign. qui est l'une des lois fondamentales de la République* ». **1936**, Réorganisation du 1^{er} degré pour que les plus doués puissent passer dans le 2^e degré, puis le supérieur ; prolongation de la scolarité de 1 an. **Constitution de 1946 et 1958** : « *La nation garantit l'égal accès de l'enfant à l'adulte à l'instruction, la formation professionnelle et à la culture* ». **1951** Loi Deixonne sur l'enseignement des langues régionales (alsacien, breton, catalan et corse) ; loi créant une allocation scolaire pour les familles quelle que soit l'école choisie. **1956**, Suppression de l'examen d'entrée en 6^e et des devoirs à la maison pour le primaire. **1959**, scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans. **1966** : ouverture des IUT (Institut universitaire de technologie) et organisation de la 1^{ère} année du 1^{er} cycle universitaire. **Nov. 1968** Plus de 80 universités (dont 13 en région parisienne) regroupent en leur sein 800 UFR (unités de formation et de recherche), cellules de base des universités. Une UFR est gérée par des représentants des enseignants, chercheurs, étudiants, membres du personnel non enseignant et éventuellement de personnalités extérieures **1973**, Création du DEUG (diplôme d'études universitaires générales), professionnalisation de certaines filières ds le cycle supérieur. **1985**, Création du Bac pro. **1995**, « *Le Nouveau contrat pour l'école* » recentre les programmes du primaire sur la maîtrise de la langue et une rénovation du baccalauréat.
- **XXIe siècle** : **Juillet 2003**, Le ministre de l'Education lance l'idée d'un débat national sur l'école. **Mars 2004** : grand débat national sur l'école dont l'objectif est de recentrer sur les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter).

2 – Grands principes

Liberté de l'enseignement : coexistence d'un système public et privé pouvant bénéficier de l'aide de l'Etat et soumis à un contrôle. Pour ouvrir une **école primaire**, il suffit d'être français, majeur, titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires, en faire une déclaration au maire de la commune (loi de 1886) ; pour ouvrir un **établissement secondaire** : être bachelier et licencié, adresser la déclaration à l'inspecteur d'Académie ; **supérieur** : déclaration de 3 futurs administrateurs de l'établissement à adresser au recteur ou à l'inspecteur de l'Académie. Tout citoyen âgé de 25 ans ou toute association peut ouvrir un cours d'enseignement sup.

Instruction obligatoire de 6 à 16 ans : les parents qui le souhaitent peuvent faire donner à leur enfant un enseignement par des professeurs particuliers, contrôlé par le maire et la commission municipale scolaire.

Laïcité : enseignement public neutre en matière de religion, philosophie et politique (loi de 1882, reprise ds les Constitutions de 1946 et 1958). Les personnels pédagogiques sont laïques (loi de 1882, 1886, 1912) ; une journée de congé est octroyée ds les écoles primaires publiques pour que les enfants puissent suivre une instruction religieuse si les parents le souhaitent (loi de 1882). Interdiction d'arborer des insignes d'appartenance religieuse (1989) mais règlement intérieur de collège interdisant le port de tels objets considéré comme illégal (1992). En nov 1994, un médiateur de l'Education nationale est chargé de résoudre les affaires de port de foulard (400 cas de 1994 à 1998). **Exception** : les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle, annexés par l'Allemagne de 1871 à 1918, ont gardé le statut scolaire de la loi Falloux (1850) : enseignement religieux (2h/semaine) fait partie de l'horaire normal, donné par des instituteurs volontaires et dont les enfants peuvent se faire dispenser à la demande de leurs parents. 4 confessions reconnues : Eglise catholique, Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine (calviniste), Eglise de la confession d'Augsbourg (luthérienne), confession israélite.

D'après un sondage CSA pour *Le Monde* et *Notre Histoire* (juin 2000) : 57% sont pour un enseignement de l'histoire des religions, 55% contre la distribution de menus spéciaux à la cantine en fonction des confessions, 72% contre les dispenses de cours les jours de fêtes religieuses (vendredi et samedi).

Gratuité : totale pour le primaire ; partielle dans le secondaire (sauf livres) et le supérieur (droits d'inscription).

Rôle de l'Etat : Contrôle le fonctionnement des établissements privés ; garantit l'égalité d'accès à l'instruction pour tous les enfants, ainsi que leur accès aux examens publics ; définit les programmes nationaux d'enseignement et met en oeuvre la politique éducative ; prend en charge le recrutement, la formation et la rémunération des enseignants dont la plupart sont des fonctionnaires formés dans des IUFM (instituts universitaires de formation des maîtres) mis en place en 1991 qui accueillent aussi bien les candidats à l'enseignement du 1^{er} degré (professeurs des écoles) qu'à l'enseignement du 2nd degré (certifiés et agrégés) : pour chacun, 5 années d'études au-delà du baccalauréat. Tous les diplômes sont nationaux, délivrés par l'Etat : le 1^{er}, le **baccalauréat**, permet le

passage dans l'enseignement supérieur. L'enseignement public relève de l'autorité directe du ministre de l'Éducation nationale sauf en ce qui concerne l'enseignement agricole (ministère de l'Agriculture) ; activités relevant de l'éducation populaire, des sports, des loisirs, de la jeunesse (Ministère de la Jeunesse et des Sports) ; établissements spécialisés et grandes écoles (divers ministères : Défense, Justice, Industrie, etc.).

En 2005, la part des dépenses d'éducation représente 7,1% du PIB, soit 1900 € par habitant ou 6800€ par élève ou étudiant.

3 – Organisation

Dans le 1^{er} degré, les écoles primaires (appelées aussi élémentaires) accueillent les élèves durant les 5 années allant du cours préparatoire (CP) au cours moyen 2^{ème} année (CM2). Depuis les années 70, très fort développement de l'enseignement préscolaire : la totalité des enfants de 3 à 5 ans fréquentent les classes maternelles. L'enseignement secondaire (le 2nd degré) comprend 2 cycles successifs : de 11 à 15 ans, presque tous les enfants suivent 4 années de formation (6^{ème}-3^{ème}), dans un collège devenu unique depuis 1975. A l'issue de la 3^{ème}, orientation en lycée (classes de 2nde, 1^{ère}, Terminale) vers l'une des 3 grandes filières du 2nd cycle (enseignement général, technologique ou professionnel) qui préparent aux baccalauréats correspondants ou à des diplômes intermédiaires (notamment Certificat d'Aptitude Professionnelle – C.A.P. - ou Brevet d'Aptitude Professionnelle – B.E.P.) et que les candidats présentent « normalement » à l'âge de 18 ans.

Les orientations (redoublement, passage ds la classe supérieure, changement de filière) se font par une procédure qui instaure, dans chaque établissement, un dialogue entre, d'une part, l'institution scolaire (enseignants, administration) et, d'autre part, les familles et les élèves. Si les enseignants rendent leur avis en conseil de classe, les parents d'élèves peuvent faire appel d'une décision qui ne leur convient pas et exiger, selon le niveau d'études, un passage plutôt qu'un redoublement ou un redoublement plutôt qu'un passage dans une filière non désirée. Dans chaque établissement, un corps spécialisé de conseillers d'orientation aide les élèves, les parents et les enseignants à résoudre les problèmes rencontrés.

La très grande majorité des élèves est accueillie dans des établissements placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, ceux qui souffrent de handicaps divers fréquentent des établissements médico-sociaux du ministère de la Santé, d'autres des établissements agricoles (formations techniques et professionnelles). Enfin, d'autres, âgés d'au moins 16 ans, suivent des formations en apprentissage (contrat de travail), qui préparent à tous les types de diplômes professionnels.

Les établissements placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale peuvent être publics ou privés. Contrairement aux pays anglo-saxons, la part de l'enseignement privé reste faible, regroupant environ 15 % des élèves dans le 1^{er} degré et 20 % dans le 2nd degré, proportions restées stables depuis les années 90. L'essentiel de l'enseignement privé est constitué d'établissements catholiques sous contrat d'association avec l'État (qui rémunère notamment leurs personnels). Le privé hors contrat rassemble moins de 50.000 élèves et repose sur une forte participation financière des familles.

Dans **l'enseignement supérieur** coexistent différentes formations dont la finalité, les conditions d'admission et l'organisation sont très variées. Il existe également un certain nombre de « passerelles » entre elles, permettant ainsi à un étudiant une nouvelle orientation.

- Etudes technologiques en I.U.T. qui durent 2 ans, sanctionnées par un diplôme universitaire de technologie (D.U.T.), très prisées car il en existe peu ; alternent enseignement théorique et pratique (stage en entreprise)
- Etudes universitaires générales, simplifiées depuis le processus de Bologne (2005) d'harmonisation des études à un niveau européen, comprenant 3 cycles : 1^{er} cycle de 3 ans sanctionnée par une licence ; 2^{ème} cycle de 2 ans donnant lieu à l'obtention d'un master ; 3^{ème} cycle de 3 ans de haute spécialisation et de formation à la recherche, sanctionné par un doctorat. A chaque cycle correspond un certain nombre de crédits ECTS (European Credits Transfer System), un système de validation initié en 1989 dans l'esprit d'harmoniser les acquis pour faciliter la mobilité des étudiants entre les universités (programmes d'échanges Erasmus).
- Etudes universitaires conduisant aux professions de santé : médecine, pharmacie, vétérinaire, odontologie (profession dentaire)
- Grandes écoles : Haute Etudes Commerciales (HEC), Institut d'Etudes Politiques (Science Po), Centrale, Ecole des Mines, Ecole Supérieure d'électricité (Supelec), Polytechnique, Ecole Nationale d'Administration (ENA), etc.: entrée sur concours, formation de très haut niveau qui dure entre 3 et 5 ans.
- Ecoles d'ingénieur (sciences appliquées, commerce, etc.)

Il existe également une **université du 3^{ème} âge** (la 1^{ère} fut fondée à Toulouse en 1973) : activités culturelles, physiques et artisanales (yoga, gymnastique, histoire régionale, langues étrangères, économie, politique, reliure, dessin, voyages), et un dispositif de **formation permanente** pris en charge par différents ministères (Postes et Télécommunications, Armées, Agriculture, Education nationale) ; depuis la loi de 1971, tout salarié a droit à un congé individuel de formation dont le financement est assuré par des organismes agréés par l'Etat et l'employeur. Le CNAM (Conservatoire national des arts et métiers), le CNED (le centre national d'enseignement à distance, fondé en 1939, rattaché au ministère de l'Education nationale) sont 2 importants organismes d'enseignement postsecondaire et postuniversitaire.

4 – Tendances & évolutions

Durant les années 1960, la généralisation de l'accès des élèves à l'enseignement secondaire va provoquer une véritable explosion des effectifs en collège. En 1985, l'annonce de l'objectif d'amener 80% des jeunes au niveau du baccalauréat d'ici à l'an 2000 a provoqué une autre secousse. En 2004, bien que cet objectif ne soit pas atteint, ce sont environ 62% des jeunes qui atteignent le niveau du baccalauréat soit dans des établissements de l'éducation nationale, soit dans des lycées agricoles, soit sous statut d'apprenti. Cette proportion a quasiment doublé en l'espace de 15 ans, la proportion des

jeunes ayant quitté le système éducatif sans avoir obtenu de diplôme étant passée d'environ 30% durant les années 1960 à 6% en 2004.

C'est pourquoi la mise en place, dans les années 1990, d'épreuves nationales d'évaluation des acquis scolaires, en français et mathématiques pour tous les enfants de CE2 (8 ans) et 6^{ème} (11 ans), vise à repérer les enfants en **échec scolaire**. Des réseaux d'aide spécialisés aux élèves en difficulté (RASED) les prennent en charge. Deux heures hebdomadaires d'encadrement individualisées ou de remise à niveau font également partie des programmes, quel que soit l'établissement scolaire, école primaire, collège ou lycée. De même l'enseignement modulaire et les travaux personnels encadrés, mis en oeuvre à la rentrée 2000 dans les séries générales de classes de 1^{ère}, visent à développer l'apprentissage de l'autonomie. En 2003, les résultats aux tests pratiqués lors de la Journée d'appel et de préparation à la Défense ont en effet révélé que 4,9% des jeunes âgés de 17 ans éprouvent de graves difficultés en lecture dont 5,9% en région Rhône-Alpes-Côte d'Azur, le poids des situations d'illettrisme étant inégalement réparti sur le territoire national.

5 - L'école maternelle, son histoire, son rôle, ses objectifs

"Former les esprits sans les conformer, les envahir sans les endoctriner." (Jean Rostand)

L'école maternelle a une singulière histoire : née d'initiatives individuelles suscitées par l'émoi de voir négligée l'éducation de tant d'enfants, le **pasteur Oberlin** crée la première école « à tricoter » dans les Vosges. Les institutrices s'appellent alors « *conductrices de la tendre enfance* ». En 1801, à l'initiative de **Madame de Pastouret**, est créée une salle « *d'hospitalité* ». D'autres tentatives existent et notamment en Angleterre avec les « *infants school* ». Nourrie de leur expérience, la France, dans une circulaire de **Thiers** en 1883, impulse la création d'établissement de ce type que l'on appelle désormais « *salle d'asile* ».

En 1855 par décret, les salles d'asile deviennent des établissements d'enseignement pour les jeunes enfants et préfigurent l'école maternelle actuelle. A cette époque, les effectifs sont très importants : une centaine d'enfants sur des gradins, dans une salle unique avec très peu de matériel. Se pose alors le problème de la formation du personnel des salles d'asile. **Marie Pape Carpentier** (1815-1878), directrice d'une salle d'asile, va jouer un rôle décisif dans l'évolution des concepts éducatifs en formant notamment les futures directrices. Le terme « **Ecole maternelle** » lui est dû.

Lazare Carnot l'utilise dans un arrêté en 1848 mais il n'aura réellement de vie qu'avec le décret du 2 août 1881. Ainsi naissait l'école maternelle et les classes enfantines passant d'une volonté d'assistance sociale à une réelle politique d'éducation.

Parallèlement à cette approche "*charitable et institutionnelle*", une deuxième approche va nourrir l'évolution de l'école maternelle avec les apports de la biologie, de la psychologie et de la sociologie. Le docteur **Maria Montessori** (1919) porte une attention particulière à l'enfant avec du matériel à la taille de l'enfant avec la création de jeux sensoriels.

Pauline Kergomard (1835-1925) succède à Marie Pape Carpentier et va lutter contre le dressage. « *Il faut que l'enfant dans l'école soit déjà une personne et non un numéro* ».

L'introduction du jeu comme méthode apparaît. « Le jeu, c'est le métier de l'enfant, sa vie, la forme matérielle de son activité ». **Germaine Tortel** (1896-1975) complète cet itinéraire : « *La pédagogie est une attente du miracle enfantin, une attente aux moments fertiles. Elle est l'art de lui donner le temps de s'accomplir* ».

L'école maternelle française est unique, eu égard au système éducatif européen, c'est une école à part entière avec des enseignants formés qui suivent des objectifs pédagogiques. Sa qualité est unanimement reconnue et enviée par de nombreux pays. Elle a un rôle complémentaire de celui du milieu familial. C'est un lieu d'éveil qui participe au développement des possibilités de l'enfant et à la formation de sa personnalité. Elle prépare aux futurs apprentissages par la pratique d'activités (motrices, artistiques, corporelles, langagières, scientifiques...) Ces activités suscitent la curiosité des enfants et ainsi augmentent leurs connaissances, tout en laissant une place à leur imaginaire ; elles tiennent compte des besoins et des rythmes particuliers de chaque enfant. En maternelle, les enfants font de vraies acquisitions, qui passent par le plaisir et le jeu, principales motivations de l'enfant en situation d'apprentissage.

L'école est aussi un lieu de socialisation où l'enfant établit des relations avec les autres - enfants ou adultes - en apprenant les règles sociales nécessaires à la vie de groupe. Il s'aperçoit qu'il peut coopérer avec eux pour créer, expérimenter, faire des projets. Par la présence d'enfants d'origines diverses, chacun découvre et apprend à connaître d'autres cultures.

Certains syndicats d'enseignants revendiquent l'entrée dans le système éducatif des enfants de moins de trois ans, si la famille le demande. Cette revendication trouve sa justification dans le fait qu'aujourd'hui l'expérience prouve que plus l'enfant entre jeune dans le système éducatif, meilleures sont ses chances de réussite.

6 – Une autre façon d'enseigner : Célestin Freinet (1896 – 1966)

Freinet naît à Gars (Alpes-Maritimes) en 1896. Après des études primaires à l'école du village, il part en pension à Grasse en octobre 1909 en vue d'y préparer le brevet élémentaire. En 1912, il entre à l'École normale d'instituteurs de Nice, où il va poursuivre ses études jusqu'à la fin de la deuxième année... à cause de la déclaration, en août 1914, de la Première Guerre mondiale. Le 15 avril 1915, Freinet est mobilisé, après avoir obtenu en mars le certificat de fin d'études normales. Le 23 oct 1917, il reçoit une balle, au poumon droit, près de Soissons. Très grièvement blessé, il commence une longue convalescence durant laquelle il va étudier, pour préparer un professorat de lettres, Rabelais, Montaigne, Rousseau et Pestalozzi (pédagogue suisse 1746-1827, promoteur de l'éducation populaire) tout en se tenant au courant des recherches et des expériences contemporaines en matière d'éducation nouvelle. Le 1^{er} janvier 1920, Freinet est nommé maître-adjoint à la petite école de Bar-sur-Loup (Alpes-Maritimes). Dans quelles conditions va-t-il donc exercer son métier ? « *Quand je suis revenu de la Grande Guerre, en 1920, je n'étais qu'un « glorieux blessé » du poumon, affaibli, essoufflé,*

incapable de parler en classe plus de quelques minutes (...). Comme le noyé qui ne veut pas sombrer, il fallait bien que je trouve un moyen pour surnager (...). Si j'avais eu, comme tant de mes collègues, le souffle suffisamment solide pour dominer de la voix et du geste la passivité de mes élèves, je me serais persuadé que ma technique restait malgré tout acceptable. J'aurais continué à user de ma salive, n° 1 de ce que nous appelons l'école traditionnelle, en conséquence de quoi j'aurais, très tôt, fini mes expériences. »

Freinet prend donc vite conscience de ses impuissances à la fois physiques et professionnelles. Or, il aime passionnément son métier, et veut l'honorer. A l'origine de ses recherches, il y a donc la nécessité dans laquelle il s'est trouvé d'améliorer, pour des raisons de santé, les conditions de son travail d'instituteur, mais aussi son désir de changer son métier pour mieux l'exercer. Ainsi, après avoir étudié Rabelais, Montaigne, Rousseau, Freinet lit les travaux des célèbres pédagogues Claparède, Dewey, Ferrière, Decroly, Montessori, etc. Pour en savoir plus sur les pédagogies nouvelles, il entreprend, dès le mois d'août 1922, un voyage d'études à Hambourg où il visite des écoles communautaires pratiquant la pédagogie du « maître-camarade ». En août 1923, il participe à l'un des premiers congrès de la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle à Montreux, où il rencontre tous les grands maîtres de l'éducation nouvelle de l'époque. Mais, dit-il, « *quand je retournai seul dans ma classe, en octobre 1923, sans soutien et sans appui moral des penseurs que j'admirais, je me sentais désespéré : aucune des théories lues et entendues ne pouvait être transportée dans mon école de village. Les seules réalisations valables étaient celles de certaines écoles nouvelles d'Allemagne ou de Suisse qui, avec un nombre réduit d'élèves et une profusion d'éducateurs de choix, fonctionnaient dans des conditions qui n'avaient rien de comparable à celles que je devais subir. »*

Constatant un décalage entre la théorie et la pratique, il inaugure la classe-promenade qui lui permet de s'échapper de l'air confiné de la classe et de travailler autrement. « *La classe-promenade fut pour moi la planche de salut. Au lieu de somnoler devant un tableau de lecture, à la rentrée de la classe de l'après-midi, nous partions dans les champs qui bordaient le village (...). Nous observions la campagne aux diverses saisons (...). Nous examinions plus scolairement autour de nous la fleur ou l'insecte, la pierre ou le ruisseau (...). Et nous ramenions nos richesses : des fossiles, des chatons de noisetiers, de l'argile ou un oiseau mort (...). Quand nous retournions en classe, nous écrivions au tableau le compte rendu de la "promenade". »*

« *Si je pouvais, se dit-il alors, par un matériel d'imprimerie adapté à ma classe, traduire le texte vivant, expression de la "promenade", en page scolaire remplaçant les pages du manuel, nous retrouverions, pour la lecture imprimée, le même intérêt profond et fonctionnel que pour la préparation du texte lui-même. »*

Ce rêve ne tardera pas à devenir réalité : Freinet trouve un jour « *chez un vieil artisan imprimeur, un petit matériel d'imprimerie avec composteurs spéciaux et presse de bois.* » En octobre 1924, il introduit l'imprimerie dans sa classe.

7 – Récapitulatif (critique) de l'histoire de l'éducation en France, inspiré d'un ouvrage de Jacques Salomé

Modèle Jules Ferry : « La lecture et l'écriture sont les fondements de la liberté individuelle et de l'égalité de chacun. Nous affirmons que l'esprit scientifique doit rester ouvert à la critique de la pensée. C'est la grande base de notre démocratie! » (fin XIX^e siècle)

Modèle 1914 : « La discipline, le sport, l'instruction civique sont les fondements de l'enseignement républicain ! »

Modèle Après guerre : « Il faut apprendre l'histoire des autres nations afin que règne la paix dans le monde ».

Modèle 1925 : « La liberté de chacun doit être limitée à la liberté des autres.. »

Modèle Entre deux Guerres : « Il faut cultiver le doute ! Il ne faut pas se laisser piéger par de belles idées. Sachons être sceptique ! Le scepticisme est la matière fondamentale à apprendre. Et au travers de toutes les autres matières... »

Modèle Occupation : « Les valeurs traditionnelles de notre nation française s'expriment dans la devise « *Travail, Famille, Patrie* ». Chantons l'hymne au Maréchal... »

Modèle de la Libération : « Good morning boys ! Today nous allons étudier le plan Marschall. Demain, vous aurez un cours d'anglais. Vous êtes OK ? »

Modèle 1968 : « Qu'est-ce que vous avez envie de faire aujourd'hui ? Après le vote déterminant les deux grands courants présents dans notre groupe-classe, je propose que les leaders naturels qui se dégageront ici animent l'activité de façon non directive... »

Modèle Mathématiques Modernes : « Un paysan échange un ensemble P de pommes contre un ensemble M de pièces de monnaies. Le cardinal de l'ensemble M est égal à 100 et chaque élément PM vaut 1 franc. Dessinez 100 gros points représentant les éléments de l'ensemble M »

Modèle 1970 : « La matière n'est pas essentielle, la discipline est secondaire. Il faut apprendre à apprendre... »

Modèle 1980 : « Il faut motiver les élèves des classes difficiles, il faut mettre en oeuvre une pédagogie par objectif, des caméscopes et des ordinateurs... Ça va leur plaire ! »

Modèle 1990 : « Les grandes matières scolaires comme l'éducation sexuelle, le sida, les drogues, le racket seront dorénavant traitées à travers l'histoire, la géographie, le calcul, le français et l'éducation civique. Il convient de prôner l'interdisciplinarité, de décroïsonner tous les savoirs et les cours ! »

Modèle 2010 : « L'ancêtre du professeur général, autrefois appelé « instit », a disparu des programmes avec la transformation des écoles en éco-musée. L'ordinateur, présent dans toutes les chambres des enfants dès cinq ans, a pris le relais. Internet dispense des cours de 5 ans à 25 ans. Les élèves surfent pendant 20 ans sur le web afin de décrocher des unités de scolarité à distance. Les résultats sont enregistrés dans les cartes « Vital Savoir » qui remplacent les Curriculum Vitae. La formation professionnelle se fait essentiellement par le multimédia et le tutorat. Les profs ont été reconvertis en technicien de maintenance informatique, les agrégés en concepteur multimédia, les récalcitrants en technicien de surface chez Microsoft University. Les seuls cours magistraux qui demeurent sont au Collège de France dont les résultats financiers seront cotés en Bourse très prochainement (les auditeurs le propulsent au 2^e rang mondial après Haward, Oxford est en chute libre). Les élèves qui n'arrivent pas à manier la souris informatique sont parqués dans des réserves confiées à la Compagnie Disney. »

Sites et ouvrages de référence :

- www.education.fr
- www.insee.fr
- www.illettrisme.org
- <http://freinet.org/pef/charte.htm>

- Evelyne Charmeux, *Célestin Freinet ou la méthode naturelle de lecture*, Magazine Toboggan, Bayard Presse, Paris, 1991

- Jacques Salomé, *Charte de vie relationnelle à l'école*, Albin Michel, Paris, 1995

- Luc Bruliard, Gérald Schlemminger, *Le mouvement Freinet : des origines aux années quatre-vingt*, L'Harmattan, Paris, 1996

- La République des professeurs, *L'Histoire* n°268, septembre 2002

- Gérard Mermert, *Francoscopie*, Larousse, Paris, 2007